



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 11 décembre 2013
(OR. en)**

**Dossier interinstitutionnel:
2011/0363 (NLE)**

**16633/13
COR 1**

**ATO 150
CADREFIN 324**

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: RÈGLEMENT DU CONSEIL relatif au soutien de l'Union en faveur des programmes d'assistance au déclassement d'installations nucléaires en Bulgarie et en Slovaquie, et abrogeant les règlements du Conseil (Euratom) n° 549/2007 et (Euratom) n° 647/2010

1. Page 4, considérant 7, deuxième phrase

Au lieu de:

"Dans le cadre de cette enveloppe, un montant de 500 millions d'EUR aux prix de 2011, soit environ 553 millions d'EUR en prix courants, ...",

lire:

"Dans le cadre de cette enveloppe, un montant de 860 millions d'EUR aux prix de 2011, soit environ 969 millions d'EUR en prix courants, ...",

2. Page 11, article 3, paragraphe 1, premier alinéa

Au lieu de:

"1. L'enveloppe financière pour la mise en œuvre des programmes Kozloduy et Bohunice au cours de la période 2014-2020 s'établit à 323 318 000 EUR en prix courants. Ce montant est réparti entre le programme Kozloduy et le programme Bohunice de la manière suivante:

- a) 208 503 000 EUR pour le programme Kozloduy pour la période 2014-2020;
- b) 114 815 000 EUR pour le programme Bohunice pour la période 2014-2020."

lire:

"1. L'enveloppe financière pour la mise en œuvre des programmes Kozloduy et Bohunice au cours de la période 2014-2020 s'établit à 518 442 000 EUR en prix courants. Ce montant est réparti entre le programme Kozloduy et le programme Bohunice de la manière suivante:

- a) 293 032 000 EUR pour le programme Kozloduy pour la période 2014-2020;
- b) 225 410 000 EUR pour le programme Bohunice pour la période 2014-2020."